

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**OPERATIONS IMMOBILIERES - ACQUISITIONS
DE LOCAUX A BASTIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre du projet global de déménagement des services, notamment celui intéressant les services sociaux et sanitaires, et afin de permettre leur regroupement de manière cohérente compte tenu du manque de locaux disponibles, il a été envisagé l'acquisition d'un appartement sis 11 bis Boulevard Jean Zuccarelli à Bastia.

Ces locaux d'une superficie de 211 m² sont composés de 12 pièces et de 5 emplacements de parking. Ils pourraient accueillir le service des Finances actuellement installé au sein de la Résidence Casaiola à Lupino avec le service de Gestion et de Suivi des établissements et services médico-sociaux qui rejoint quant à lui la Direction Générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires.

Il est à noter que les mouvements de services ne seront mis en œuvre qu'après consultation et avis du Comité Technique et du CHSCT.

Le service des Domaines sollicité sur la valeur vénale de ce bien a estimé que le prix proposé par le propriétaire, soit 370 000 €, honoraires d'agence inclus, n'était pas supérieur aux prix constatés sur le marché immobilier du secteur.

Les crédits nécessaires à cette acquisition ont été prévus au BP 2019 - programme N6151B tant en autorisation de programme qu'en autorisation d'engagement, les crédits ayant été affectés par arrêté n° 19/245 CE en date du 4 juin 2019.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.